

Commission sentiers et itinéraires

La commission « sentiers » est présidée par un membre du conseil d'administration. Elle est composée de tous les volontaires qui doivent obligatoirement être adhérents de l'association.

Elle coordonne son action avec l'Office du tourisme et la mairie de Sanguinet.

Son rôle et ses attributions sont d'assurer la gestion, le balisage et l'entretien des PR de la commune et éventuellement du département 40 selon les normes de la charte officielle de balisage de la fédération française de randonnée pédestre.

Elle est également chargée du suivi du plan communal des itinéraires de promenade et de randonnée

Elle étudie les dossiers de création et/ou de modification des itinéraires PR , GR et les transmet à la commune, au département et à la ffrp en vue de leur homologation

Elle informe la ffrp des itinéraires qu'elle a créés.

Elle recrute les baliseurs individuels ou associatifs, elle coordonne leur action et s'assure de la qualité de leur travail sur le terrain

Elle a en charge et assure la gestion du dossier écoveille aussi bien pour la partie propre au balisage et du petit entretien des PR et GR que pour la partie surveillance du réseau de sentiers GR et PR